

# Conditions contractuelles générales

Ces conditions contractuelles générales règlent les relations de droit entre les hôtes et l'hôtel Kirchbühl AG dont le siège est à Grindelwald.

## 1. Conclusion du contrat

Ce contrat débute à l'acceptation sans conditions de la réservation du client par l'hôtel, en règle générale lors de la réception de la confirmation de la réservation signée par le client. Dans des cas exceptionnels, cette réservation peut aussi se faire oralement.

Au cas où le client qui réserve annonce d'autres hôtes, il est responsable du montant total de la facture résultant de ces réservations.

## 2. Prestations

Les prestations concrètes de l'hôtel s'alignent sur la confirmation de la réservation. Au cas où le client désirerait des prestations qui ne sont pas directement fournies par l'hôtel, l'hôtel servira exclusivement d'intermédiaire. Ces prestations seront facturées séparément.

## 3. Prix et obligation de payer

Les prix s'alignent sur la confirmation de réservation respective sur la liste des prix. L'hôtel est autorisé à exiger des arrhes calculées en conséquence lors de la conclusion du contrat.

Ces arrhes seront calculées en fonction du montant de la réservation dû, respective des éventuels frais d'annulation. L'hôtel peut aussi, au lieu d'arrhes, demander une garantie sur carte de crédit et porter le montant de la réservation sur le compte de cette carte. La facture finale/totale est à régler lors du check-out, en francs suisses, en cash ou avec une des cartes de crédit acceptées par l'hôtel.

## 4. Conditions en cas d'annulation ou de No-show (non-arrivée)

Si le client renonce au contrat, il doit payer les frais d'annulation suivants:

### Conditions générales :

Jusqu'à 8 jours avant l'arrivée : pas de frais d'annulation

De 7 jours à 0 jours avant l'arrivée : 100 % du prix de l'arrangement pour 3 jours

Le calcul des frais d'annulation dépend de la date de réception de l'annulation à l'hôtel. Ces conditions sont aussi valables pour les hôtes qui n'arrivent pas (No show) ou qui partent avant la date fixé.

### Conditions spéciales :

Des conditions différentes peuvent être nommées par l'hôtel par exemple pour les forfaits, de temps de saisons spéciales (p.e. Noël/nouvelle année) ou appartements.

## 5. Entrée dans la chambre et libération de la chambre

Les chambres sont à disposition dès 15 heures le jour de l'arrivée.

Elles sont à libérer pour 11 heures le jour du départ.

Il est attendu que l'hôte se présente au plus tard à 18 heures le jour de l'arrivée.

Une arrivée tardive doit être annoncée à l'hôtel ; dans le cas contraire l'hôtel est autorisé à disposer de la chambre et à la louer.

L'hôte n'a aucun droit sur une chambre en particulier, à moins que cela soit fixé dans le contrat.

Les chambres ne peuvent être utilisées que pour y passer la nuit selon les conditions fixées. L'hôtel se réserve le droit de dénoncer le contrat sans préavis au cas où celui-ci aurait été basé sur des données fausses ou frauduleuses ou si la chambre n'était pas utilisée selon les termes du contrat.

Nous conseillons instamment de contacter une assurance annulation.

## 6. Conditions contractuelles supplémentaires pour groupes

Est considéré comme groupe, au sens de ces conditions contractuelles générales, un nombre d'au moins 10 personnes annoncées qui arrivent et repartent en même temps.

Une seule facture totale sera établie et suivant les cas, remise à l'accompagnant du groupe. Un groupe de moins de 10 personnes doit payer les prix individuels. Il n'existe aucun droit à un prix de groupe; un prix de groupe ne peut être offert qu'après une convention individuelle et suivant les disponibilités et les demandes.

Les réservations sont à confirmer par écrit. La liste définitive des membres de chaque groupe doit être remise à l'hôtel jusqu'à 14 jours avant l'arrivée. En cas d'annulation de groupe, même pour quelques-unes des chambres, les conditions d'annulation suivantes seront appliquées :

Jusqu' à 30 jours avant l'arrivée, pas de frais d'annulation

De 29 jours à 15 jours avant l'arrivée, 50 % des prestations réservées

De 14 jours à 0 jours avant l'arrivée, 100 % des prestations réservées

## 7. Responsabilité de l'hôtel

L'hôtel répond des effets apportés par l'hôte selon les directives de la loi.

Il ne répond pas pour des fautes bénignes.

L'hôtel n'est pas responsable pour les prestations pour lesquelles il ne sert que d'intermédiaire (chiffre 2).

Au cas où l'hôte serait victime d'un préjudice ou qu'il n'est pas satisfait des prestations de l'hôtel, il doit le signaler sans tarder, sous peine de perdre ses droits. La prescription court pour toutes revendications 6 mois après la fin du contrat, aussi longtemps qu'aucune autre condition légale ne prévoit une prescription plus étendue.

Les responsabilités hors contrat s'alignent sur les conditions légales ; sont réservées les limitations et exclusions de responsabilité selon les présentes conditions générales contractuelles.

## 8. Autres conditions

Droit appliqué : le droit suisse est appliqué pour les conditions juridiques entre l'hôte/le service de réservation et l'hôtel Kirchbühl AG.

Les clauses particulières nulles et non avenues du contrat ne rendent pas l'ensemble du contrat nul et non avenue.

Le lieu de juridiction est Interlaken, mais l'hôtel Kirchbühl AG reste libre de porter plainte au domicile de l'accusé.

Grindelwald, juin 2014

Hotel Kirchbühl AG  
Case postale 44  
Kirchbühlstrasse 23  
CH-3818 Grindelwald  
Tél. ++41 (0)33 854 40 80  
Fax ++41 (0)33 854 40 81  
[hotel@kirchbuehl.ch](mailto:hotel@kirchbuehl.ch)  
[www.kirchbuehl.ch](http://www.kirchbuehl.ch)